

Décision

Générale

colonial

## Décision n° 235 du 21 février 1950.

n° 235

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

21 février 1950

Numéro JO

n° 2 du 28/02/1950

Date du numéro

28 février 1950

### VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et. dépendances, chevalier de la Légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

**Vu** la lettre n°18/P. E./M. B. T./50 en date du 18 janvier 1950 du chef de service météorologique

**Vu** la proposition du chef du service du personnel des finances et de la comptabilité,

### TEXTE INTÉGRAL

#### Art. 1er

Une indemnité mensuelle de 3000 francs (trois mille francs), pour supplément de fonctions, est accordée à M. Mahmoud Ibrahim, météorologiste à la station de Djibouti.

#### Art. 2

La présente décision, qui aura effet pour compter du 1er janvier 1950, sera publiée et communiquée partout où besoin sera.

**Pour le iGouverneur et par délégation :Le Secrétaire général, p. i.,P. ROULAND.**